Disraeli

Nouveauté : Formulaire pour les permis de feux

Disraeli, le 25 juillet 2023 – Chers citoyens, nous sommes heureux de vous annoncer une nouvelle modalité quant à la demande d'un permis de feux auprès du service incendie.

Il est dès maintenant possible de faire une demande de permis pour les feux à ciel ouvert et les feux d'artifice par l'intermédiaire du formulaire en ligne suivant, et ce, en tout temps : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSd-e6AJeZVRBCoMxps6TH7kmG7h0p2akeUDUk3y23kYc9nt_g/viewform?usp=sf_link

Veuillez noter que vous devez obligatoirement avoir reçu un message courriel ou téléphonique de l'inspecteur en incendie pour confirmer l'obtention de votre permis avant de faire votre feu.

Veuillez noter que les feux effectués dans un foyer homologué ou incluant un pare-étincelles ne nécessitent pas de permis.

-30-

Informations : Frederic Proulx

Directeur du Service des incendies

418-449-2771 poste : 2232

sdi@villededisraeli.com